



HOPITAUX UNIVERSITAIRES DE STRASBOURG
Département ressources humaines, relations sociales et coordination générale des soins

CONCOURS INTERNE SUR EPREUVES - TECHNICIEN SUPÉRIEUR HOSPITALIER DE DEUXIEME CLASSE
Spécialité techniques biomédicales
1 POSTE

Épreuve orale d'admission du 04 octobre 2024

rappel

Admissibilité	Epreuve 1	Epreuve 2	Epreuve 3	TOTAL / 200
	80 points	60 points	60 points	

Admission	Exposé sur le parcours professionnel	Exposé sur le projet professionnel	Connaissances administratives générales et compétences métier	Expression orale	TOTAL / 20	Coeff 4 TOTAL / 80
	4 points	4 points	8 points	4 points		

	Admissibilité	Admission	TOTAL / 280

Ne peuvent être déclarés admis les candidats ayant obtenu une note inférieure à 5/20 à l'épreuve d'admission.

Les candidats au concours interne sur épreuves ayant obtenu pour l'ensemble des épreuves d'admissibilité et d'admission un total de points fixé par le jury et qui ne peut être inférieur à 140 sur 280 pourront seuls être déclarés admis.